

COLOMBES MURAILLE



BULLETIN D'INFORMATION
DE LA COMMUNE
DE COLLOMBEY-MURAZ

DÉCEMBRE
2014

www.collombey-muraz.ch

SOMMAIRE

1	ÉDITORIAL
2-5	AUTORITÉ Horaires d'ouverture des bureaux et numéros d'urgence Extraits des décisions du Conseil Présentation du règlement des déchets
6-7	ENVIRONNEMENT Collombey-Muraz, cité de l'énergie? Présentation de l'E-facture
8	INFRASTRUCTURE Inauguration du réservoir du Noiret
9-10	INFORMATION Séance d'information Point de situation de Chablais Agglo Point de situation du tracé de l'AOMC
11-13	RÉTROSPECTIVE Le bâtiment scolaire des Perraires fait peau neuve
14	VIE LOCALE Présentation de Georges Borgeaud Présentation du BBCCM
15-17	BIBLIOTHÈQUE Sur facebook! Les nouveautés
18	SÉCURITÉ Les patrouilleurs scolaires
19	L'ECHO DES PICS-BOIS Nouvelle maladie Information de la police forestière
20	ACCESSION À LA MAJORITÉ VŒUX 2015

ÉDITORIAL



par **Mikaël Vieux**
Conseiller communal

Collombey-Muraz, une commune en pleine croissance!

Depuis 2010, la croissance démographique de notre commune s'est accélérée et au vu des nombreux bâtiments en construction ou planifiés, cette tendance n'est pas prête à s'inverser. Ces dernières années n'ont pas été non plus de tout repos pour les finances communales. La construction d'une nouvelle école à Muraz, l'agrandissement actuel du bâtiment des Perraires, la construction des nouveaux réservoirs d'eau au Noiret, la transformation de la STEP d'Illarsaz en STAP, etc..... Tous ces travaux sont les retombées de ce boom démographique que connaît notre commune sans oublier que d'autres projets viendront aussi s'ajouter à cette liste pour les années à venir. Un de ces dossiers, pour lequel le conseil municipal planche depuis plus de deux ans sur son étude, est l'adaptation et l'extension de la STEP de Collombey-le-Grand. En effet, le bureau BG Ingénieurs Conseils a été mandaté en septembre 2012 pour l'établissement d'une étude préliminaire pour le diagnostic de la STEP. En juin 2013, les résultats de cette étude ont permis au conseil de fixer le choix de la filière du traitement des eaux et de fixer les objectifs du nouveau mandat pour l'étude de l'avant-projet en collaboration avec l'exploitant et le Canton. En octobre 2014, le rapport sur cette étude est rendu et reste maintenant au conseil d'en étudier son contenu et de le valider. Un planning de travail a été élaboré pour permettre la mise en place d'un plan financier pour les années à venir. En 2015, il est prévu de finaliser le projet d'ouvrage, la demande d'autorisation, l'acceptation du crédit et les appels d'offre pour

débuter les travaux en 2016 et permettre la mise en service finale de la STEP en 2018.

Ce planning nous permet aussi de mettre en place un phasage qui nous permettra de minimiser l'impact des travaux sur le bon fonctionnement et les coûts du traitement des eaux de la STEP. L'horizon de dimensionnement de cette installation a été calculé pour l'année 2035 pour un nombre d'équivalents habitants de 12'400 contre 6'400 aujourd'hui. Les coûts d'investissements de ce projet sont estimés, avec une précision de plus ou moins 20% à 12 MCHF (H.T.) avant subvention.

Comme vous l'aurez compris, la réalisation d'un tel projet nécessite une grande réflexion et une vigilance des plus accrues quant à la qualité du traitement des eaux que nous voulons pour notre commune. Il était important pour moi de vous présenter ce nouvel investissement qui viendra alourdir la dette communale et qu'il nous faudra assumer pour les années à venir parce qu'il n'est pas toujours très simple de s'imaginer son importance.

Les années à venir ne vont pas être de tout repos pour nos finances communales. C'est pourquoi nous devons nous serrer les coudes et travailler ensemble pour l'intérêt de notre collectivité pour relever ce défi.

Parce que la commune de Collombey-Muraz est une commune où il fait bon vivre et que cela doit le rester.

Je vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2015!

Administration communale

N° de téléphone général

024 473 61 61

un répondeur annonce les numéros pour les différents services

Site internet: www.collombey-muraz.ch – e-mail: commune@collombey-muraz.ch

HORAIRES, à l'exception des rendez-vous

Office de la population - contrôle des habitants - bureau des étrangers – office du travail

lundi à mercredi	8h30-11h30	14h00-17h30
jeudi	8h30-11h30	fermé
vendredi	8h30-11h30	14h00-15h30
Veille de fête, fermeture 1h plus tôt		

Administration générale, agence AVS, contributions, services techniques:

lundi à jeudi	8h30-11h30	14h00-17h30
vendredi	8h30-11h30	14h00-15h30
Veille de fête, fermeture 1h plus tôt		

SERVICES PUBLICS ET CONCESSIONS

Eau potable (sauf les Neyres)	024 473 61 61
Electricité (sauf les Neyres)	0848 802 555

Eau potable et électricité – Les Neyres (Services Industriels de Monthey)	024 475 76 76
---	---------------

DIVERS

Commerces acceptant le chèque en faveur de la famille – Déchèterie communale (dépôt de matériaux) – autorités – etc.

Site Internet: www.collombey-muraz.ch

Site Internet des écoles: <http://ecoles.collombey-muraz.ch>

	Police municipale	024 475 75 75
	Service du feu	118
	Urgences – Ambulance	144
	Médecin de garde (Fr. 0.20/min + consultation téléphonique selon tarif TARMED)	0900 144 033
	Pharmacie de garde	0900 558 143
	Dentiste de garde	0900 558 143
	Hôpital du Chablais (Adulte)	024 473 17 31
	Hôpital du Chablais (Mère-enfant)	024 468 86 88
	Centre anti-poison, Zurich	145
	La main tendue	143
	Carte journalière CFF en vente à l'office de la population	024 473 61 61
	ORP Inscriptions pour l'emploi et le chômage	027 606 92 50

Extrait des décisions du Conseil municipal de Collombey-Muraz

Le Conseil Municipal:

- Délivre les autorisations de construire pour:

Lieu-dit	Localité	Propriétaire	Genre de bâtiment
Gaudard	Collombey-le-Grand	IM Mossettes Les Crosets Sàrl	halle mixte
Corniolot	Collombey	Davet Pierre	immeuble
Perraires	Collombey	Commune de Collombey-Muraz	transformation et extension de l'école primaire des Perraires
Pré Loup	Collombey	Berrut Florent	panneaux solaires photovoltaïques (1'600 m ²)
Clavelaire	Muraz	Brunner Eric	villa
Rosses	Illarsaz	Hoirie Roger Multone	halle
Grand Verney	Collombey-le-Grand	Gex-Fabry Alexis	étable pour vaches laitières
Neyres	Les Neyres	Baruchet Pierre Alain	chalet
Clavelaire	Muraz	De Oliveira Francisco	villa
Plavaux	Muraz	Gawimmob SA	bâtiment à fonctions médicales et paramédicales
Le Verger	Collombey	Le Verger de la Vallée SA	maison de la santé
Fieux	Muraz	Lokaj Besnik	villa mitoyenne
Fieux	Muraz	Lokaj Bashkim	villa mitoyenne
Pré du Pont	Collombey	Processus Immobilier SA	kiosque Naville
Clavelaire	Muraz	Giantomaso David et Bonicatto Maia	villa
Neyres	Les Neyres	De Luca Aniello-Marc	chalet
Quartier des Carrières	Collombey	Barro Michel	rénovation d'un bâtiment pour aménager 2 logements

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la fondation Terre des Hommes et décide par l'intermédiaire du service communal des écoles, d'organiser une course des écoles afin de récolter des fonds.
- approuve le programme tel que retenu par les sociétés locales et disponible sur le site www.collombey-muraz.ch
- constate les résultats positifs des installations de vidéosurveillance qui permettent, plus particulièrement sur le site des Perraires, d'appréhender les auteurs de troubles
- décide une participation de Fr. 5'000.00 à l'élaboration d'un projet promotionnel intitulé Chablais Scope consistant à aménager des anciens wagons de chemin de fer avec un concept atypique qui sera mis en valeur dans le cadre de la Foire du Valais 2014 à Martigny et sera ensuite pour un minimum de 15 ans à disposition lors de fêtes ou manifestations particulières dans les communes.
- engage en tant que collaborateur en charge de la tutelle générale, M. Dominique Rouiller domicilié à Troistorrents
- confie un audit d'organisation de la mobilité envisagée dans le cadre du plan de quartier des Vergers au BPA
- le Conseil Municipal reçoit la Municipalité voisine d'Aigle et échange sur les sujets communs, notamment:
 - Projet d'agglomération
 - Raffinerie Tamoil
 - Rhône 3
 - Projets sportifs d'importance régionale
 - Promotion économique
 - Hôpital Riviera Chablais / transports publics
- décide de la mise en place d'une signalisation 2.50 «Interdiction de parquer» avec plaque complémentaire «dans la zone, excepté places marquées» englobant la zone industrielle Reutet et Bovéry à Collombey-le-Grand (y-compris la Route Cantonale RC 112).

- désigne ses représentants au groupe de travail intercommunal Monthey/Collombey-Muraz pour l'étude du projet d'une caserne commune servant au service du feu.
Les attentes par rapport au groupe de travail sont:
 - l'inventaire des besoins
 - le choix de l'emplacement
 - les coûts estimatifs
 - la procédure
- enregistre qu'en 2014, 543 médailles pour chiens ont été délivrées.
- décide, pour tenir compte de la nouvelle formation Maturité Professionnelle Commerciale en termes de temps et d'investissement, d'opter, pour l'année scolaire 2014-2015, pour un stagiaire en entreprise (maturiste devant effectuer une année de stage avant d'entrer à la HES-SO) et un apprenti MPC.
- décide de l'officialisation des zones artisanales et industrielles situées sur le territoire communal en prévision de la pose ultérieure de la signalisation et de la numérotation:
 - Zone Artisanale Pré-Jacquet
 - Zone Artisanale Entre-deux-Fossaux
 - Zone Artisanale Pré-du-Pont
 - Zone Artisanale L'Epine
 - Zone Artisanale Pré-Loup
 - Zone Artisanale Gaudard
 - Zone Industrielle Reutet
 - Zone Industrielle Bovéry
 - Zone Industrielle Proprèses
 - Zone Industrielle Rosses
 - Zone Artisanale des Plavaux
 - Zone Artisanale Avançon
- décide d'un mandat visant à l'élaboration d'un concept de communication à la société Plus + et nomme la commission communication en tant que comité de pilotage du projet.
- accepte le projet de règlement communal sur les déchets et décide de le soumettre au Conseil Général.
- valide la concrétisation des courriers et des feuillets d'informations visant à concrétiser le projet d'efficacité énergétique prévu au programme de l'année 2014
- enregistre les statistiques d'utilisation/vente des cartes journalières d'avril 2013 à avril 2014: vente de 1113 cartes sur 1460 à disposition soit le 76,23 pour-cent.
- enregistre l'obtention de l'autorisation de construire de l'usine d'incinération SATOM pour un hangar au nord du site de l'entreprise permettant ainsi de concrétiser la vente d'une surface d'environ 300 m² à détacher de la parcelle communale no. 1290.
- le service de bus de nuit (ex-Lunabus) est organisé sur la base d'un contrat d'exploitation entre la société CarPostal et les communes de St-Gingolph, Port-Valais, Vouvry, Vionnaz, Collombey-Muraz et Monthey.
Le Conseil municipal accepte de reconduire le contrat jusqu'au 12 décembre 2015.
- les services des bus urbains Monthey et Collombey-Muraz sont exploités par la société CarPostal. Lors de la mise en oeuvre de ces lignes il a été convenu que chaque commune

finance les coûts de sa propre ligne et que la répartition des recettes se fait en parts égales - 1/2 Monthey et 1/2 Collombey-Muraz. Ces dispositions sont appliquées et le Conseil municipal confirme formellement ces accords.

- prend connaissance du projet de la société coopérative Migros visant à la construction de serres chauffées par le chauffage à distance de la société SATOM SA en zone agricole sur un domaine privé. L'emprise est de l'ordre de 25 ha. Il est prévu d'y cultiver principalement des poivrons.
Le Conseil municipal prend acte des démarches en cours par Migros, des contacts avec les services cantonaux, des mandats attribués à des bureaux privés et de la volonté de développer ce projet en collaboration étroite avec la commune.
- répond favorablement à une proposition du Conseil d'Etat en désignant un représentant communal au groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat chargé de poursuivre le suivi de la situation de la Raffinerie et de prévoir toute mesure utile selon les décisions qui seront prises par Tamoil SA à l'issue de son analyse des offres de repreneurs potentiels.
- accepte que la section de la SFG Collombey-Muraz organise les 6 et 7 juin 2015 l'importante Fête Cantonale Jeunesse rassemblant environ 1000 gymnastes sur le site des Perraires.
- approuve le budget pour l'année 2015 et décide de le soumettre au Conseil Général
- désigne, dans le cadre du partenariat pour l'étude des mesures prioritaires en lien avec la correction du Rhône dans le Chablais, ses deux représentants, à savoir les municipaux en charge de la commission des affaires agricoles et en charge de l'aménagement du territoire
- décide pour la fourniture d'électricité, en application des possibilités d'acquisition d'énergie sur le marché libre, sur la base d'offres comparatives, de contracter un tel contrat pour les années 2015 à 2018, auprès de Romande Energie Commerce pour de l'énergie «Via Suisse» (100% énergie suisse)
- enregistre que par rapport aux constructions réalisées sur le territoire communal en 2014, la commission des taxes à inventorié la taxation de 2 villas – 4 chalets – 5 immeubles – 2 bâtiments publics - et 26 bâtiments transformés, agrandis ou reconstruits pour des valeurs estimatives de:

	Valeurs cadastrales	Classe	Valeurs fiscales
Villas + chalets	2'490'900.00	100%	2'490'900.00
Habitations agrandies ou transformées	2'069'255.00	100%	2'069'255.00
Taxes à supprimer	-252'500.00	100%	-252'500.00
Constructions publiques	20'778'660.00	100%	20'778'660.00
Immeubles locaux	21'493'360.00	100%	21'493'360.00
Immeubles agricoles	-	15%	-
Garages, piscines, couverts, cabanes de jardin...	1'215'815.00	100%	1'215'815.00
Taxes à supprimer	-57'755.00	100%	-57'755.00
Halles commerciales	15'155'635.00	100%	15'155'635.00
Halles industrielles	408'260.00	100%	408'260.00
TOTAUX	63'302'030.00		63'302'030.00
	Sans à supprimer		63'612'285.00

Règlement et taxe sur déchets* par l'administration communale

Dès le 1er janvier 2015, la Commune de Collombey-Muraz sera dotée d'un règlement sur les déchets. Notre Commune était peut-être la dernière du canton à ne pas disposer d'une telle base légale. Ce règlement, approuvé par le Conseil général à une très large majorité lors de sa séance du 16 juin 2014**, a été homologué par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014.

Avec l'introduction de ce règlement, Collombey-Muraz se rapproche des exigences légales qui imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée par le biais de taxes causales, mises à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets (principe du pollueur-payeur). Se rapproche «seulement», car le règlement approuvé par le Conseil général et homologué par le Conseil d'Etat ne répond pas parfaitement au principe mentionné ci-dessus. En effet, la tâche tendant à l'introduction d'un tel système est un travail de longue haleine. De nombreux éléments doivent être analysés et discutés, tant au niveau technique, financier, philosophique (quel type de taxe) qu'au niveau des collaborations intercommunales éventuelles. Confrontée à la nécessité d'adopter une réglementation sur la gestion communale des déchets rapidement, la municipalité a donc proposé l'introduction d'un système en deux étapes:

1. Introduction d'un règlement transitoire basé sur la taxe schématique

Le règlement applicable dès le 1er janvier 2015 introduit une taxe dite «schématique», dont l'existence sera transitoire.

Cette taxe est composée d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle, applicables aux particuliers et aux entreprises (voir encadré).

On l'a dit plus haut, en soi la taxe schématique ne répond pas totalement au principe du pollueur-payeur. C'est pourquoi elle a nécessité l'obtention d'une dérogation temporaire qui a été octroyée pour 3 ans par le Conseil d'Etat.

En résumé, le règlement proposé permettra d'une part de remplir les exigences légales concernant l'autofinancement de la gestion des déchets et, d'autre part, de donner le temps nécessaire à la mise en place d'un règlement définitif dont les principes sont présentés sous le point 2 ci-après.

2. Introduction d'un règlement définitif basé sur la taxe causale

Les défis à surmonter pour introduire une taxe causale répondant entièrement au principe du pollueur-payeur sont nombreux et ambitieux. Il s'agira, dans le délai transitoire accordé:

- D'analyser les différentes variantes envisageables de la taxe causale, basées soit selon le volume ou le poids des déchets, et leurs impacts pour une gestion optimale et rationnelle des déchets sur le territoire communal ;
- D'analyser les possibilités de mettre en place un système de taxe unifié, soit au niveau intercommunal (collaboration avec Monthey, les communes du Haut-Lac), et/ou au niveau régional pour les communes du Valais romand.

Dans ce contexte, un groupe de travail de l'Antenne Régions Valais romand devrait rendre bientôt un rapport de la situation.

- De proposer et mettre en place une variante qui:
 - ▶ réponde aux exigences techniques et pratiques vis-à-vis de l'équipement du territoire communal,
 - ▶ soit économiquement soutenable au niveau des investissements à consentir,
 - ▶ soit la plus supportable possible pour la population (en terme de nuisance, de coûts, etc.);
- De finaliser une politique communale globale de la gestion des déchets et l'adoption définitive d'un règlement basé sur la taxe causale.

La Municipalité ne ménagera pas ses efforts afin qu'à l'issue de la période transitoire accordée par le Conseil d'Etat, de dernière de classe, la Commune de Collombey-Muraz soit devenue une des meilleures élèves du Canton.

* Vous pouvez consulter la réglementation adoptée sur le site internet de la Commune: www.collombey-muraz.ch / Espace citoyens / Règlements communaux / Déchets

** l'intégralité des débats au Conseil général peut être consultée sur le site internet de la Commune: www.collombey-muraz.ch / espace citoyens/autorités et commissions / procès-verbaux mot-à-mot / Séance du 16.06.2014

La taxe schématique concrètement

(facturation en même temps que les services publics):

Entre novembre 2014 et janvier 2015, chaque entreprise inscrite sur le territoire communal a été ou sera contactée. Le détail de la taxe qui lui sera facturée sur la base des informations en possession de l'administration sera communiqué. L'entreprise aura la possibilité de se déterminer et de corriger si nécessaire les données en possession de la commune.

Pour les particuliers:

Taxe de base	Fr. 200.-	
Taxe proportionnelle	Ménage 1 personne:	Fr. 30.-
	Ménage 2 personnes:	Fr. 57.-
	Ménage 3 personnes:	Fr. 84.-
	Ménage 4 personnes:	Fr. 105.-
	Ménage 5 personnes ou +:	Fr. 120.-

Pour les entreprises:

Taxe de base	Fr. 200.-
Taxe proportionnelle	
Pour les entreprises munie d'un conteneur identifiable, selon le poids des déchets. Pour celles qui n'en ont pas, en fonction du nombre d'employés.	

Collombey-Muraz, quatrième Cité de l'Énergie dans le Chablais?

par **Sandra Cottet Parvex**
Conseillère municipale

«SuisseEnergie pour les communes» est un programme de l'Office fédéral de l'Énergie (OFEN) qui soutient, en lien avec la stratégie énergétique 2050, les villes et communes dans leurs efforts et mesures prises touchant l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Ce programme est à l'origine du concept «Cité de l'Énergie».



Fortes de plus de 350 membres en 2014, les Cités de l'Énergie représentent 4 millions d'habitants, soit environ la moitié de la population suisse. Elles participent de façon importante à la stratégie énergétique 2050 en mettant en oeuvre la nouvelle politique énergétique au niveau local. Le label «Cité de l'Énergie» distingue les collectivités qui réalisent concrètement une politique durable en matière d'énergie, de mobilité et d'environnement. Il est décerné aux communes ayant mis en place un système de gestion de la qualité concernant l'application de leur politique énergétique et environnementale. Au-delà de la distinction, il fournit surtout un outil de gestion pour une politique énergétique à long terme avec des objectifs clairs, des mesures définies et un suivi annuel.

Qu'en est-il de la commune de Collombey-Muraz?

Le document de planification énergétique territoriale (PlanETer) élaboré en 2012 a permis d'évaluer le comportement énergétique sur le territoire communal et d'élaborer une vision globale des objectifs énergétiques de la collectivité locale. Afin de poursuivre la mise en place d'une politique énergétique responsable, les démarches ont été entreprises

pour l'obtention du label «Cité de l'Énergie». Dans une première étape, un état des lieux a été réalisé avec le concours des délégations du conseil communal (Énergie/Mobilité, Environnement, Aménagement du Territoire, Information) ainsi que des services communaux concernés. L'octroi du label dépend de la réalisation et/ou de la planification d'au moins 50% des actions possibles dans les six domaines de politique énergétique suivants:

- Aménagement du territoire, constructions
- Bâtiments et équipements communaux
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne

Le processus en cours se poursuit, avec l'élaboration d'un plan d'action concret des mesures à réaliser, qui débouchera sur la demande de certification «Cité de l'Énergie» en 2015. Par ce label, il s'agit avant tout de mettre en oeuvre une stratégie de développement et des mesures relatives à l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables. Le tout dans une vision communale pour une politique énergétique responsable et une gestion durable des ressources.

Information suite à la nouvelle loi sur l'enseignement primaire

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire (dès le 1er août 2015), qui intègre notamment l'actuel degré enfantin dans le cursus obligatoire (concordat HarmoS), a quelques conséquences sur la date d'entrée à l'école.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a décidé d'échelonner l'entrée à l'école des élèves âgés de 4 ans révolus selon le calendrier suivant :

Année scolaire 2015-2016	Enfants nés entre le 1.10.2010 et le 31.08.2011
Année scolaire 2016-2017	Enfants nés entre le 1.09.2011 et le 31.07.2012
Année scolaire 2017-2018	Enfants nés entre le 1.08.2012 et le 31.07.2013

La direction des écoles est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire en la matière.

Introduction de l'e-facture dès 2015

par l'administration communale

Plus de 15'000! C'est le nombre de factures de divers types que la Commune doit adresser à ses citoyens chaque année. Ce nombre augmentera encore en 2015 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les déchets.

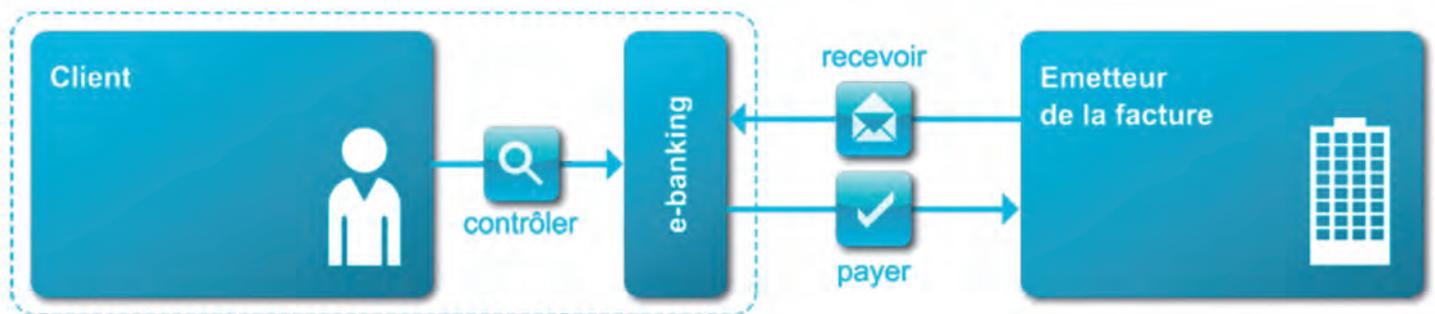
Soucieuse de trouver des solutions de simplification, tant du côté des destinataires des factures que de l'administration, la Municipalité a décidé de proposer dès le printemps 2015 à ses citoyens la possibilité d'utiliser l'e-facture.

La solution e-facture permet de transmettre et recevoir des factures de façon entièrement électronique ce qui procure de nombreux avantages de part et d'autre (cf. encadrés). Seront principalement concernées les factures relatives aux contributions (acomptes et décomptes ou bordereau final), aux services publics (eau – égouts), à la

future taxe sur les déchets, ainsi que celles concernant l'accueil de jour des enfants (crèche et UAPE). Avec l'e-facture, vous recevez, contrôlez et payez vos factures directement dans l'e-banking.

Pour gérer leurs factures en «3 clics de souris», de manière transparente et totalement sécurisée, il suffit aux citoyens de se connecter à l'e-banking et d'activer le service e-facture en cliquant sur le menu «e-facture». L'administration communale est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet (commune@colombey-muraz.ch ou 024/473.61.61). N'hésitez pas!

Le site internet: <http://e-facture.ch> donne également passablement d'informations sur le fonctionnement de l'e-facture. Un concours avec deux voyages de rêves d'une valeur de Fr. 10'000.00 chacun sont à gagner.



Les avantages pour le citoyen

- Simplicité: grâce à l'e-facture, la saisie manuelle du numéro de référence, du montant facturé et du numéro de compte à créditer n'est plus nécessaire
- Rapidité: validez et payez votre e-facture en quelques clics
- Plus de papier: l'e-facture est une facture dématérialisée, pour le bien de notre environnement. Bien entendu, vous pouvez enregistrer votre e-facture en format PDF sur votre ordinateur
- Gestion contrôlée: chaque e-facture peut être vérifiée puis payée, ou refusée d'un clic en cas d'inexactitude.
- Sécurité: l'e-facture est transmise de façon totalement sécurisée.

Les avantages pour la commune

- Distribution rapide des factures
- Economie: plus d'impression des documents, plus de mise sous pli, aucune manutention ni envoi postal
- Amélioration de la qualité des données de paiement
- En théorie, paiement plus rapide de la part des clients et réduction du nombre de rappels
- Processus de réception des paiements inchangé.

L'inauguration du nouveau réservoir du Noiret

Pour que ça coule encore et toujours de source

par **Ashley Norton**

membre de la commission communication

Notre commune est bien connue pour la qualité de son eau de consommation. Toute une infrastructure est nécessaire pour garantir l'alimentation de cette ressource essentielle. Sur les hauteurs de Muraz le 19 septembre dernier, le réservoir du Noiret a été inauguré pour fêter la fin de sa rénovation.

Un investissement d'environ 3.3 millions de francs et des travaux qui ont duré 20 mois laissent aujourd'hui à la collectivité une splendide bâtisse à la pointe de la technologie. Durant l'inauguration, les citoyens ont pu visiter les installations, y compris une des deux cuves supplémentaires qui ont été construites. Ces cuves d'une taille impressionnante augmentent le volume de stockage de 1'350 à 6'000 mètres cubes. La chambre des vannes a aussi été totalement rénovée avec des conduites en acier inoxydable. De plus, le programme de gestion par ordinateur a été mis à jour.

Cette augmentation de capacité assure la couverture entière des besoins de la population actuelle et future. Elle apporte aussi deux améliorations de taille. Premièrement, en cas de panne d'électricité du pompage de l'eau de source, la durée d'autonomie de l'eau de consommation est augmentée. Deuxièmement, les réserves nécessaires pour la défense incendie peuvent être assurées aujourd'hui sans compromettre les besoins de consommation.

L'eau est essentielle à la vie. Nous avons la grande chance d'avoir des sources qui fournissent une eau de très grande qualité, qui ferait pâlir un grand nombre d'eaux minérales vendues en bouteille. Avec la réalisation du nouveau réservoir du Noiret et les travaux d'amélioration en cours du réseau de distribution, la Commune s'efforce à ce que l'eau qui coule dans nos robinets soit tout simplement exceptionnelle – à boire à volonté. En effet, la fontaine

installée exprès pour désaltérer les visiteurs lors de l'inauguration a été très fréquentée. Pourrait-on parler d'une première en Valais lors de cette manifestation: à l'heure de l'apéritif le Fendant a-t-il été surpassé par l'eau?

Notre eau sort directement de la montagne. La plupart est pompée au réservoir du Noiret depuis les captages de sources du Crêt et de l'Avançon situés entre Muraz et Vionnaz. Avec un apport moins conséquent et plus irrégulier, les captages d'altitude des Grandes Ravines et Chemeneau alimentent aussi le réservoir de manière gravitaire. D'une qualité exceptionnelle, elle n'est que très rarement traitée.



Le chantier au Noiret était de taille. 1675 mètres cubes de béton, renforcés par 260 tonnes d'acier, ont été coulés. Ici dessus on voit les deux anciennes cuves (rondes) entourées de la bâtisse qui abrite les deux nouvelles.



Captages du Crêt et de l'Avançon



Ici, le maître fontainier de la commune, Ludovic Moret fait visiter les lieux à ses enfants avant le déluge des visiteurs pendant l'inauguration.

Aujourd'hui, le tout est enterré et couvert de nouvelles pousses de végétation.

L'intérieur des nouvelles cuves est fait de béton de la meilleure qualité avec une finition «d'horloger». Les murs sont de 5 mètres de haut et ont une épaisseur de 40cm.

Le 19 septembre dernier, l'ambiance était très conviviale avec la participation de la fanfare la Villageoise de Muraz. Ici, Mikaël Vieux, conseiller communal responsable des infrastructures et urbanisme, s'adresse à la population.



Ouverte à toutes et tous

Séance d'information sur les projets du nouveau tracé de l'AOMC, la refonte du centre de Collombey et Chablais Agglo.

par **Ashley Norton**

membre de la commission communication

Le 21 octobre dernier une séance publique ouverte à toutes et tous portant sur les projets phares de notre commune a eu lieu dans la salle polyvalente des Perrières. Ces projets auront des implications importantes sur l'aménagement du territoire et les transports publics pour les années à venir.



Organisée par le conseil municipal, cette soirée a suscité un fort intérêt. Environ 250 personnes ont assisté aux présentations détaillées des bureaux mandatés pour les projets de l'AOMC et l'aménagement du Centre de Collombey. A la fin de chacune de ces présentations, la parole a été donnée à la population qui a pu poser des questions, exprimer des inquiétudes et soulever d'autres points sur les projets. La partie officielle de la soirée s'est terminée par une brève présentation du projet de Chablais Agglo par le président de la commune Yannick Buttet. Les discussions et débats ont pu

se poursuivre autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

Il s'agissait de la première fois depuis le début de cette législature qu'un tel espace public d'informations et de discussions était ouvert. Le conseil municipal a été très encouragé par la mobilisation de la population.

Pour le président de la commune une telle démarche est importante. «Avant, avec les assemblées primaires, qui avaient lieu dans cette même salle, tout un chacun pouvait s'exprimer sur les projets de la municipalité. L'introduction du conseil général constitué d'élues et d'élus ne permet plus cela à l'ensemble de la population. C'est la volonté du conseil municipal d'offrir à la population des forums publics pour être informé et pour pouvoir s'exprimer sur des projets.». En s'inscrivant dans une démarche de transparence, des séances d'information ouvertes à toutes et à tous favoriseront la rencontre entre les autorités communales et les habitants.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu assister à cette soirée, vous trouvez ci-après un point de situation sur le projet de déplacement de l'AOMC ainsi que sur le projet de Chablais Agglo. Quant au projet de redéfinition de l'aménagement du centre du village de Collombey, vous trouvez une présentation du projet dans l'édition précédente de votre journal communal. Nous précisons que toutes les éditions sont disponibles en format PDF sur le site internet de la commune (www.collombey-muraz.ch) dans la rubrique «Revue» qui se trouve dans le menu principal «Espace Citoyen» sur la page d'accueil.

Chablais Agglo

CHABLAIS
RÉGION 

par Yannick Buttet
Président

Le Parlement fédéral a décidé de retenir partiellement le projet de Chablais Agglo dans la vague actuelle des projets d'agglomération. Concrètement, la Confédération versera 2.9 millions à notre agglomération pour diverses mesures, en particulier dans la promotion de la mobilité douce. Ce montant correspond à un subventionnement de 30% des mesures retenues ce qui veut dire que les six communes concernées devront de leur côté investir les 70% restant soit près de 6.7 millions.

Pour la commune de Collombey-Muraz, ce sont en particulier quatre mesures qui sont concernées, soit les liaisons de mobilité douce:

- Collombey-rives du Rhône par la rue Pré-du-Pont
- Muraz-rives du Rhône par la rue de la Raffinerie
- Muraz-Collombey-Monthey
- le passage de mobilité douce sous la route de la Vallée dans la zone commerciale.

Les subventions attendues pour ces mesures prévues sur le territoire de notre commune devraient se monter à 900'000 francs environ et la part communale se monter au total à environ 2.1 millions dont une partie a déjà été investie.

Chablais Agglo doit maintenant régler les modalités de ces participations fédérales puis décider si un nouveau dossier sera déposé d'ici 2016 pour tenter d'être retenu parmi les projets d'agglomération de 3^e génération.

AOMC

par Yannick Buttet
Président

Le dossier de modification du tracé de la ligne AOMC a été déposé auprès de la Confédération et la décision devrait tomber d'ici la mi 2015.

Le projet est celui présenté plusieurs fois à la population et aux élus communaux, soit un passage en tunnel dans le secteur du Corbier avec une gare souterraine puis un tracé longeant la voie CFF du Tonkin du côté amont jusqu'à la gare de Monthey en transitant par une future halte Gessimo (ancien Giovanna). L'AOMC reviendra ensuite en arrière jusqu'au secteur Gessimo avant d'emprunter un viaduc permettant d'effectuer le virage entre le centre commercial Manor et le village de Collombey pour rejoindre

le tracé de la voie de la Vallée en direction de Champéry.

Ce tracé permettra surtout d'augmenter la sécurité puisqu'aucun passage à niveau ne subsistera sur le territoire de notre commune, ce qui permettra également de supprimer, à terme, les feux du Corbier.

Du côté financier, ce projet est devisé à environ 107 millions financés à 90% par la Confédération et à 10% à répartir entre le canton du Valais et les communes de Monthey et Collombey-Muraz. Loin d'être une éventuelle réalisation lointaine, le nouveau tracé devrait être effectif, d'après la planification actuelle, en 2020 déjà.



Rétrospective 2014

25 ans du Vieux Collombey-Muraz



Fête cantonale des garçons-lutteurs



De jeunes lutteurs s'adonnent à leur sport favori dans le cadre de la Fête cantonale des garçons-lutteurs magnifiquement organisée par le club de lutte Illarsaz Haut-Lac...
...Devant des spectateurs enthousiastes

4e édition de La Fugue chablaisienne



La 4ème édition de la fugue chablaisienne s'est déroulée en juin sous un soleil radieux, notamment sur les aires du Bochet et de la Sablière



Rétrospective 2014

Inauguration du réservoir du Noiret

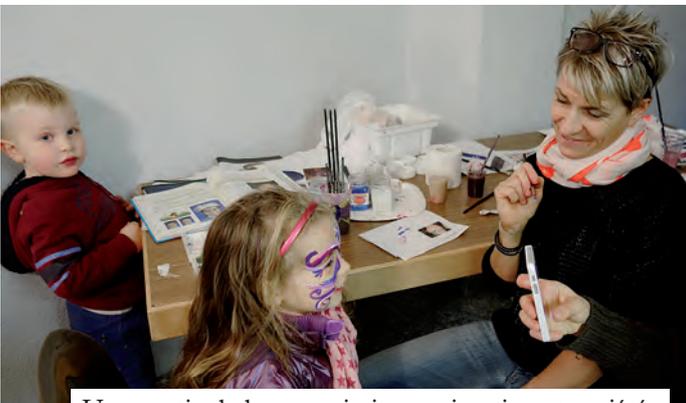


2 réalisations d'importance ont vu le jour en 2014: le réservoir du Noiret (voir notre article en page 8 et l'école «sous l'église» à Muraz

Journée portes ouvertes à l'école à Muraz



Marché des Arts du terroir



Une partie de la commission «animation et sociétés locales» s'offre une balade bien méritée pendant que le marché «les Arts du terroir» qu'elle a mis sur pied bat son plein au cœur de Collombey



Marche communale



Sourires, échanges, découvertes et convivialité, les maîtres-mots lors de la superbe marche communale en octobre dernier

Sortie des aînés



La sortie des aînés, toujours autant appréciée, a notamment permis cette année de découvrir Lucerne et son mythique «Kappelbrücke»

Georges Borgeaud, «notre» écrivain

par l'administration communale

2014 marque les 100 ans de la naissance de Georges Borgeaud, écrivain célèbre qui a ses origines dans notre commune et qui y repose depuis sa mort en 1998.

Mais comme «nul n'est prophète en son pays», Georges Borgeaud est finalement peu connu et reconnu dans notre commune. Le jubilé de sa naissance est l'occasion pour nous de découvrir ou redécouvrir sa personnalité et son œuvre. C'est pourquoi nous vous proposons ci-après une Notice biographique du fonds Borgeaud, publiée sur Helvetica, le catalogue de la Bibliothèque nationale suisse en ligne:

Originaire de Collombey-Muraz, Georges Borgeaud est né le 27 juillet 1914 à Lausanne. Il fait ses études à Aubonne (canton de Vaud), à Genève et à Saint-Maurice (canton du Valais). En 1934, il séjourne à l'Ecole claustrale Saint-André, collègue de bénédictins en Belgique, qu'il quittera par la suite. C'est pendant les vacances de 1935 qu'il exerce son premier préceptorat à Westende en Belgique. Pendant plusieurs années, il vit de l'enseignement, soit en Suisse (Ecole Beau-Soleil à Villars-sur-Ollon, en 1934-35-36, aux Diablerets ou chez les Olsommer en Valais en 1937), soit en Belgique (chez la Comtesse Liedekerke-Beaufort à Noisy en 1936). Avant guerre, il est engagé par Payot à Bâle et, après la déclaration des hostilités, il travaillera également dans les sucursales de Lausanne, Vevey, ou Genève, selon les

nécessités de Payot liées aux absences des employés mobilisés. Il fait lui-même plus de deux ans de service militaire. Il habite quelque temps le Château de Glérolles où il côtoie S. Corinna Bille, puis il s'installe à Fribourg dans la même maison que Charles-Albert Cingria. Il travaille alors à la LUF (Librairie de l'Université de Fribourg), puis à la Librairie Française de Zurich. Dès 1946, il habite définitivement Paris qu'il ne quittera plus que pour des voyages et des séjours d'été à Gordes puis dans son pigeonnier du Quercy. En 1952 paraît Le Préau qui remporte le Prix des Critiques. Georges Borgeaud publie encore La Vaisselle des Evêques en 1959, Italiques en 1969 puis reçoit en 1974 le Prix Renaudot pour Le Voyage à l'Etranger. Le Soleil sur Aubiac (1986-87) est lui aussi couronné de plusieurs récompenses: le Prix Médicis de l'essai, le Prix Inforum de Jacques Chancel, le Prix de la Corne d'or à Limoges, le Prix Jacques Chardonne à Cognac. Georges Borgeaud est également l'auteur de nombreux articles et chroniques, recueillis et publiés dans Mille Feuilles. Georges Borgeaud est aussi Chevalier des arts et des lettres et Citoyen d'honneur de Rome.

Plus d'infos sur www.georgesborgeaud.ch



Les circonstances ont malheureusement empêché la parution d'un avis mortuaire dans la presse pour rendre hommage à 2 anciens élus décédés durant l'année. Il s'agit de

M. Luc Parvex,
ancien vice-juge de Commune

et de M. Raymond Guérin,
ancien Conseiller communal.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de MM. Parvex et Guérin. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement passé au service de la collectivité.

La bibliothèque est sur Facebook!

par Pascale Borboën
Bibliothécaire



La page consacrée à la bibliothèque sur le site internet communal apporte depuis quelques années de nombreuses informations générales telles que les heures d'ouverture, les coordonnées, les animations, les nouveautés deux fois par année, les conditions de prêt, d'inscription, etc. La page Facebook est complémentaire au site internet en se positionnant davantage dans l'actualité immédiate. On y trouve un choix parmi les nouveautés fraîchement acquises tant dans les rayons livres que DVD ou encore magazines et cela pour toutes les tranches d'âge. Y figurent également des

suggestions souvent en lien avec l'actualité. Expositions futures, séances de contes et activités «hors murs», comme par exemple l'après-midi «Né pour lire» avec le Bibliobus au Bochet le 1er octobre dernier, sont aussi publiées. Une nouvelle actualité pratique, culturelle, voire insolite ou divertissante apparaît une à plusieurs fois par semaine.

Cette page se veut interactive et conviviale et accueille volontiers propositions et remarques.

Adresse:

<https://www.facebook.com/bibliocollombeymuraz>

Quelques échos de la bibliothèque

Les activités de la bibliothèque en quelques points:

- Les prix Chronos et Enfantaisie pour les enfants scolarisés
- La participation à la remise du Prix au salon du livre à Genève
- Le Prix Lettre Frontière pour les adultes: la journée «L'usage des mots» le 8 novembre
- Né pour lire avec les tout-petits, 1, 2, 3 Albums

Pour 2015 sont déjà à l'agenda:

- Les contes pour enfants scolarisés en janvier et février
- Né pour lire s'adresse aux enfants de 8 mois à 4 ans et leurs parents ou grands-parents.
- Les prix Enfantaisie et Chronos pour les enfants sont en cours de lecture : pour ce dernier, les aînés prendront le relais en janvier et février.
- L'exposition «Fille ou garçon ça change quoi» sera présentée au printemps 2015

Les personnes intéressées à participer à ces manifestations sont les bienvenues et nous sommes à disposition pour tous renseignements.

La bibliothèque adresse un coup de chapeau à 4 élèves du Cycle d'orientation de la classe de M. Pascal Bérod: Jane Verri, Julie Knubel, Evane Locher et Elisa Zucchinetti qui ont gagné un prix dans le cadre du concours «Frappadingues 2013-2014 dans leur catégorie. Grâce à elles, la bibliothèque a reçu un bon d'un montant de CHF 500.- à la librairie A l'Ombre des Jeunes Filles en Fleurs à Monthey.

Un grand merci et félicitations.

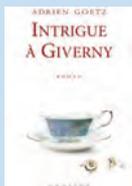
Durant les vacances de Noël du 20 décembre au 5 janvier, la bibliothèque sera ouverte le mardi 30 décembre de 15.00 h. à 19.30 h

Suggestions



Le complexe d'Eden Bellwether
de Benjamin Wood Ed. Zulma
Cambridge, de nos jours...

Un soir, Oscar Lowe, jeune infirmier, est subjugué face à la puissance d'un orgue et de chants provenant de la chapelle de King's College. Se joignant à l'assemblée en extase, il fait la rencontre d'Iris qui n'est autre que la sœur de l'organiste virtuose: Eden Bellwether. Oscar, nouant une relation avec la jeune femme est bientôt intégré au petit groupe d'amis qui gravite autour de la fratrie mais est de plus en plus intrigué par le comportement tant hostile qu'extravagant d'Eden.



Intrigue à Giverny
d'Adrien Goetz Editions Grasser

Alors que Pénélope participe à un dîner officiel au Musée Marmottan-Monet, deux spécialistes des œuvres de Monet disparaissent pendant une coupure de courant. L'une est retrouvée morte le lendemain alors que l'autre est enlevée quelques jours plus tard. Tout en enquêtant sur ces deux personnes, Pénélope va découvrir un aspect méconnu de la vie du peintre.



"Le roi disait que j'étais le diable"

de Clara Dupont-Monod aux éditions Grasset

Elle, Aliénor d'Aquitaine, libre, guerrière, ambitieuse, conquérante. Lui, Louis VII, pieux, réservé, pacifiste, soumis. Ils n'étaient pas faits l'un pour l'autre et leur union fut, dès le départ, vouée à l'échec. Malgré tout l'amour que le roi portera à sa reine et tous les efforts qu'il fera pour susciter son

admiration, Louis ne réussira pas à entrer dans le cœur d'Aliénor.

Sur fond de batailles et de croisades, c'est cet épisode de la vie de la jeune femme que raconte l'auteure dans une histoire romancée à deux voix.

Journaliste et écrivain française, Clara Dupont-Monod signe ici son sixième roman



Dans la peau d'une plante
de Catherine Lenne Editions Belin

Fleur, brin d'herbe, marronnier ou mélèze, les plantes nous entourent, mais sait-on vraiment comment elles vivent, comment le bourgeon sort de sa dormance de l'hiver?

Catherine Lenne enseignante-chercheuse nous apprend que les plantes ressentent les caresses et qu'elles parlent aux insectes.

Découvrons au fil des pages de ce livre, les réponses aux 70 questions impertinentes sur la vie cachée des plantes.



Et dans l'éternité je ne m'ennuierai pas

de Paul Veyne, éditions Albin Michel

Souvenirs d'une traversée du siècle, promenade dans l'Antiquité, réflexions profondes et anecdotes savoureuses, souvent émouvantes, récits d'expériences personnelles parfois douloureuses émaillent ce beau livre qui est comme l'aboutissement d'une vie hors norme.

Paul Veyne, le grand historien de Rome qui a bousculé tant d'idées reçues, s'y montre tour à tour facétieux, grave, indifférent à l'opinion d'autrui. Né en 1930 dans le Midi de la France, dans un milieu presque populaire, je suis professeur honoraire d'histoire romaine au Collège de France.

ROMANS ADULTES

Le royaume
de Emmanuel Carrère
La malédiction des Templiers
de Raymond Khoury
Le poison d'amour
de Eric Emmanuel Schmitt
Folle de Lui
de Helen Fielding
La voix de la terre
de Bernard Werber
La femme aux fleurs de papier
de Donato Carrisi
La ferme
de Tom Rob Smith
Gravé dans le sable
de Michel Bussi
Peine Perdue
de Olivier Adam
Chéri-chéri
de Philippe Djian
L'inconnu du Grand Canal
de Donna Léon
Des objets de rencontre: une saison chez Emmaüs
de Lise Benincà
La femme qui dit non
de Gilles Martin-Chauffier
Le roi disait que j'étais le diable
de Clara Dupont-Monod
Le cricket Club des talibans
de Timeri N. Murari
Trois éclats toutes les vingt secondes
de Françoise Kérymer
La scandaleuse de Moscou
de Jacqueline Monsigny
L'enfant des marges
de Franck Pavloff
Panthère noire dans un jardin
de Jean-François Haas
Le jour où j'ai appris à vivre
de Laurent Gounelle
Le loup
de John Katzenbach
Pris dans la nasse
de Anne Rule

ROMANS ADOLESCENTS

Le roi du sang,
Le dernier royaume acte II
de Morgan Rhodes
Ça déménage! Les pieds sur terre,
Plein de secrets:

tomes 6, 7 et 8 du Journal d'Aurélié Laflamme de India Desjardins

13 petites enveloppes bleues
de Maureen Johnson
Percy Jackson et les dieux grecs
de Rick Riordan
Cauchemar d'une nuit
de R. L. Stine
Liam et la carte d'éternité,
Cléa et la porte des fantômes,
t. 1 et 2 de la série le Manoir
de E. Brisou Pellen
Cœurs brisés, têtes coupées
de R. Schneider

ROMANS ENFANTS

Le gang du chat géant
de Geronimo Stilton
Noël à New York
de Geronimo Stilton
La recette de l'amitié
de Téa Stilson
Le concours de poésie
de Tea Stilson
Je n'aime pas lire, Les infos me font peur, Je suis écolo, J'ai plein d'activités, Je m'ennuie, Je suis trop bavarde, Je vais à l'hôpital, Je hais la cantine,
8 romans de la série
C'est la vie Lulu
de Mélanie Edwards.
Cœur de harpies, Larmes de sirène, t. 1 et 2 de la série
Monstre de Hervé Jubert

DOCUMENTAIRES ADULTES

Trop bon les fromages de Suisse
Un prof a changé ma vie
de Vincent Rémy
Le Corps bavard
de Sophie Manipoulos
Les Maux Globines
de Stéphanie Trisconi
Chemin d'Assise,
l'aventure intérieure
de Olivier Lemire
Le monstre dans la vie psychique
de l'enfant

Comment rater complètement sa vie en onze leçons
de Dominique Noguez

Familles recomposées: un guide juridique de l'association des centres sociaux protestants
Bicarbonates: les 600 astuces!
Le guide des balades à vélo: les 60 plus beaux parcours de Suisse romande en famille
Marques alimentaires suisses: des souvenirs, un patrimoine
de Alain Primatesta
Ecoute ce que tu n'entends pas: les non-dits et les mal-dits dans le couple
Courir ou mourir: le journal d'un sky-runner
de Kilian Jornet
Seule fille de mon village
de Sugan Kanwar avec Célia Mercier
Eloge des mangeurs d'hommes: loup, ours, requins... sauvons-les
de Yves Paccalet
Couteau suisse: technique, applications et 26 projets concrets
200 techniques indispensables: cuisiner comme un pro!
de Clara Paul
Les légendes les plus étranges de Suisse
de Christian Vellas

DOCUMENTAIRES JEUNES ET ADOLESCENTS

Land Art, collection automne hiver
de Bettina Mercier
Les animaux de la mer
de Patrick Louisy
Les animaux de la forêt
de Christgian Harward
Les pompiers
de Stéphanie Ledu
A la découverte des pompiers
de Carlo Zaglia
La police racontée aux enfants
de Serge Gall
Le Mondial des records 2015

DOCUMENTAIRES ENFANTS

Petite main, petit pouce
de Martine Perrin
Apprends la politesse avec Zou
de Anne Royer
Qui va là? Joue avec les formes
de Suse Mc Donald
Mon petit atlas Dokéo
de Françoise de Guibert
Sur le chantier
de Britta Teckentrup
La poule commère de la bassecourt
de Christian Haward
Chez le docteur
de Agnès Besson
Bobos et maladies
de Christine Naumann
Les cheveux et les poils
de Sophie Dussaussois
Les émotions de Astrid
Dumontet
Engins d'urgence
de Carlo Zaglia
Diabou Ndao
de Mamadou Diallo

ALBUMS ENFANTS

La longue marche des doudous
de Claire Clément
Petit lapin blanc fête Noël
de Marie France Floury
Ce livre a mangé mon chien
de Richard Byrne
La princesse réclame, Princesse copine en chef
et **La sorcière Rabounia,**
3 albums
de Christine Naumann
Le monde à l'envers
de Ramos
Tous derrière le tracteur
de Kasano

Des nouveautés réapprovisionnement régulièrement les rayons BD et DVD de chaque secteur d'âge.

A la rue des Dents-du-Midi, les patrouilleurs scolaires deviennent des «accompagnantes»

par l'administration communale

Dans le cadre d'un projet pilote (le premier en Suisse romande) depuis le début de l'année scolaire, les patrouilleurs qui se trouvaient traditionnellement au passage piétons sis devant la Maison de commune ont été remplacés. Depuis le mois d'août 2014, vous avez sans doute déjà aperçu, vêtues d'un gilet orange au début de leur activité, Madame Cipolla ou Madame Dupertuis qui œuvrent désormais sur le passage qui mène à la rue de la Gare. Leur rôle est toutefois sensiblement différent de celui des patrouilleurs «classiques». En effet, contrairement à ces derniers, elles n'ont pas pour tâche de stopper la circulation pour laisser traverser nos chères têtes blondes, mais doivent encadrer, surveiller, conseiller et n'intervenir qu'en cas de nécessité. En d'autres termes, elles sont là en soutien, ce qui implique une réelle responsabilisation des enfants désirant traverser. Ces derniers doivent par eux-mêmes s'arrêter, regarder et prendre l'initiative de traverser au moment opportun. C'est la Police municipale de Monthey, via son responsable de la prévention et de l'éducation routière, qui est à l'origine de ce projet et qui s'est chargée de la formation des 2 accompagnantes. Ces dernières se partagent la surveillance du passage piétons, 18 fois par semaine aux heures de rentrées et sorties des classes.

Cette solution novatrice devra être évaluée au terme de l'année scolaire, avant d'être éventuellement reconduite voire développée. Les premiers retours sont toutefois jusqu'à maintenant très positifs. C'est l'occasion pour la Municipa-

lité de remercier Mesdames Cipolla et Dupertuis pour leur engagement pour l'amélioration de la sécurité de nos enfants. Elle profite également de ces quelques lignes pour adresser également ses remerciements à Madame Wüthrich, qui s'occupe de la sécurisation du passage piétons du Montagnier et à tous les patrouilleurs scolaires en fonction sur la Commune.



La Fête des Voisins

Vendredi 29 mai 2015 en fin de journée...

donnez rendez-vous à vos voisins pour partager un moment sympathique et convivial autour d'une verrée ou d'un buffet canadien dans la cour, devant l'immeuble, dans le jardin.

La fête des voisins est aujourd'hui entrée dans les mœurs et participe à l'entretien des relations de proximité qui favorise le «bien-vivre» ensemble.

Pour vous encourager à organiser une telle fête et vous faciliter la tâche, les imprimés destinés à annoncer votre fête et les cartons d'invitation seront disponibles dès le début du mois de mai 2015 auprès de l'office de la population de Collombey.

Comme à l'accoutumée, les organisateurs d'une fête des voisins recevront aussi un kit avec des ballons et des t-shirts à l'effigie de la fête des voisins. Pour en bénéficier vous pourrez annoncer votre fête par mail (office.population@collombey-muraz.ch) ou par tél. 024 473 61 63 auprès de l'office de la population.

Personne de contact auprès de l'office de la population de Collombey-Muraz: **Monsieur Jacques Luethi** ou **Mme Catherine Devaud**.

Nouvelle maladie

par François Rouiller

Garde-forestier du Haut-Lac



Après le cynips du châtaignier, insecte ravageur asiatique, voici arrivée dans notre région une maladie touchant les frênes et également originaire d'Extrême Orient.

Le frêne (*fraxinus excelsior*), arbre très répandu dans nos forêts, est l'objet depuis peu de l'attaque d'un agent pathogène provoquant d'abord le flétrissement des pousses (*Hymenoscyphus pseudoalbidus* ou *Chalara fraxinea* suivant la forme sous laquelle il se manifeste) et pouvant par la suite entraîner la mort de l'arbre, principalement les jeunes sujets.

Ce champignon a été observé pour la première fois en Europe dans les années 1990. Depuis 2008 il a atteint la Suisse, en 2013 les premiers constats avérés ont été faits dans le Chablais vaudois et cette année sur le Valais plus particulièrement dans notre secteur.

A l'heure actuelle les chercheurs étudient des moyens de lutte, mais dans un proche avenir il semblerait qu'une grande proportion de frênes soit vouée à disparaître. Le rôle des forestiers se bornera donc à couper les arbres secs. Il reste à espérer que des solutions soient trouvées rapidement pour enrayer la maladie, le frêne étant un arbre important tant pour ses qualités de bois (chauffage, ouvrage) que pour sa grande stabilité (enracinement).

Information – Police forestière

par François Rouiller

Garde-forestier du Haut-Lac

En 2013 la nouvelle ordonnance sur les forêts et dangers naturels est entrée en vigueur.

Pas de grands changements de fond concernant les propriétaires forestiers privés, toutefois nous tenons à préciser quelques points importants:

A noter que ces services sont gratuits pour le propriétaire. Les gardes-forestiers du triage du Haut-Lac restent volontiers à disposition pour toute autre question concernant les arbres ou la forêt en générale. En matière de loi forestière vous pouvez également trouver sur internet les lois forestières suisses et valaisannes.

- Jusqu'à un volume total de 10 m³ d'exploitation de bois par année, le permis de coupe est délivré par le garde forestier sans qu'un martelage soit obligatoire. Le garde forestier reste toutefois à disposition pour effectuer un martelage et un conseil, si le propriétaire le désire.
- Pour un volume supérieur à 10 m³, le propriétaire est tenu de contacter le garde forestier pour procéder à un martelage. Le permis de coupe sera ensuite ratifié par le Service des forêts et du paysage.

Accession à la majorité



En route pour 2015

par Yannick Buttet
Président de la commune

Une nouvelle année s'ouvre déjà et nous entrevoyons les défis qui nous attendent toutes et tous dans notre vie professionnelle, associative et privée.

Il en va de même de notre collectivité qui poursuit les investissements indispensables dans des infrastructures de qualité adaptées aux besoins et aux attentes des habitants de notre commune. Vos élus se réjouissent de relever ces nouveaux défis et de donner le meilleur d'eux-mêmes pour le bien commun.

Notre canton vivra de son côté une année particulière puisqu'elle sera celle du 200^e anniversaire de son entrée dans la Confédération helvétique. Si diverses manifestations sont prévues au niveau valaisan, notre commune se devra également d'y apporter sa contribution.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite le meilleur pour 2015 et me réjouis de vous rencontrer afin de poursuivre notre chemin commun.

